



LE RHEU, le 20 mai 2020

Objet : Engagements équipes Féminines

Aux Clubs Bretons,

Cher(e)s ami(e)s pongistes,

Le Conseil de Ligue a souhaité faciliter la création de nouvelles équipes féminines. Le règlement est assoupli et permet d'envisager d'autres vocations, à savoir, pour les plus significatives :

- Equipes composées de 3 joueuses ;
- Pas d'obligation d'avoir un J.A, par contre les rencontres seront juge-arbitrées ;
- Ententes entre clubs autorisées dans son comité.
- Pas de brûlage, au titre d'une même journée, avec les équipes masculines.
- Possibilité de présenter une équipe incomplète 2 fois dans chaque phase.

La pré-nationale féminine sera maintenue s'il y a un minimum de 6 équipes engagées.

Si la poule de pré-nationale dames est supprimée, une journée finale, regroupant les équipes intéressées par une montée en nationale 3, sera organisée en même temps que la dernière journée de championnat de chaque phase. Les équipes devront être composées de 4 joueuses comme en nationale 3. Suivant le nombre d'équipes présentes, les rencontres s'arrêteront au score acquis.

N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de la Ligue pour des renseignements complémentaires soit par messagerie soit en téléphonant.

Le Président de la CSR,
Michel KERISIT

Copies :

Renan THEPAUT, Président LBTT,
Jacques SORIEUX, Secrétaire Général,
Joël LE DIOURON, Président CRA
Michel LOMENECH, Responsable du Championnat
Patrick EVENO, Responsable adjoint du Championnat
Comités Présidents de CSD et Présidents de Comités
Secrétariat LBTT